



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 27 mars 2019, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la municipalité de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le maire de la ville d'Hudson, Jamie Nicholls, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, André Beaudin, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Denis Ranger, le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beaupré, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, le représentant de la ville de Saint-Lazare, Michel Poitras, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, mesdames Marie-Ève Gingras-Gosselin, conseillère en communication, France D'Amour, greffière et Julie Cassab, greffière.

Sont absents, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche et le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Patrick Bousez, préfet souhaite la bienvenue à monsieur Michel Poitras, en remplacement de Monsieur Robert Grimaudo, maire de la ville de Saint-Lazare.

19-03-27-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**d'ouvrir** la séance à 19 h 30.

**Proposition adoptée.**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

19-03-27-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre** et résolu

**d'adopter** l'ordre du jour en ajoutant les points suivants : 12.2.3 « Avis de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) concernant le règlement 167-21 modifiant le schéma d'aménagement révisé afin d'autoriser l'usage « cimetière » dans l'aire d'affectation agricole sur les parties de lots 4 711 706 et 1 543 839 situées sur le territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion », 12.1.3 « Projet Unis pour protéger le sud du Québec pour la période 2019-2023 de Nature-Action Québec : demande d'appui » et 18.1 « Bandes riveraines ».

**Proposition adoptée.**

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.



### 3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2019 : ADOPTION

19-03-27-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

**d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 20 février 2019 en modifiant le point 12.4 afin de retirer la Société de sauvegarde de la mémoire de Félix Leclerc de la liste des équipements régionaux et **de modifier** la résolution 19-02-20-40 en conséquence.

**Proposition adoptée.**

## 4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

### 4.1 CONCOURS DE DESSINS DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE : REMISE DES PRIX

Mesdames Andrée Brosseau, mairesse de la ville de Coteau-du-Lac, et Marie-Ève Gingras-Gosselin, conseillère en communication, ainsi que monsieur Yvon Chiasson, maire de la municipalité de Saint-Zotique, ont présenté les gagnants du concours des Journées de la persévérance scolaire et ont procédé à la remise des prix.

Madame Gingras rappelle que la MRC de Vaudreuil-Soulanges avait lancé un concours dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire afin de mettre en lumière les facteurs de réussite des jeunes de la région. Elle mentionne que la MRC a reçu 1 148 dessins d'artistes en herbe de niveaux petite enfance et primaire sur sa page Facebook.

Madame Brosseau annonce les gagnants d'une carte-cadeau de 100 \$ à la boutique La Ribouldingue, déterminés par tirage :

- Ishaan Singh Sandhu, 9 ans, de l'école Harwood, Vaudreuil-Dorion;
- Cédrick Cameron, 6 ans, de l'école Val-des-Prés, Saint-Polycarpe;
- Joséphine Ravard, 7 ans, de l'école de L'Épervière, Rigaud;
- Tiffany Gantman, 11 ans, de l'école Edgewater, Pincourt.

Au niveau des classes participantes, les gagnantes du tirage sont :

- La 2<sup>e</sup> année de madame Anne-Marie Trottier de l'école La Perdriolle, L'Île-Perrot;
- La 3<sup>e</sup> année de madame Julie Bélanger de l'école Birchwood, Saint-Lazare;
- La 6<sup>e</sup> année de madame Marie-Hélène Ménard de l'école La Riveraine, Saint-Zotique;
- L'école Sainte-Madeleine, Vaudreuil-Dorion qui s'est mobilisée afin de faire participer ses 22 classes.

Monsieur Chiasson présente les deux classes gagnantes qui remportent, en plus d'une carte-cadeau de 100 \$, le grand prix de groupe de cette année, soit d'assister à une conférence de Georges Brossard, entomologiste et fondateur de l'Insectarium de Montréal :

- Prématernelle, Les ateliers préscolaires Les petits dégourdis du Centre Prénatal et Jeunes Familles de Vaudreuil-Dorion;
- La 4<sup>e</sup> année de madame Nicole Desrochers de l'école Léopold-Carrière, Les Coteaux

Les membres du conseil applaudissent et félicitent les gagnants.

### 4.2 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - RÉSULTATS DE L'APPEL DE PROJETS DU FONDS D'INNOVATION ET DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE : OCTROI DE SUBVENTIONS

Monsieur François Bélanger, maire de la municipalité de Pointe-Fortune, déclare un conflit d'intérêts et il se retire des discussions et du vote.

CONSIDÉRANT la liste des projets soumis dans le cadre du Fonds d'innovation et de développement touristique (contribution du Fonds de développement des territoires (FDT 2010-2020));



CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse suite à l'appel de projets se terminant le 28 février 2019;

POUR CES MOTIFS,

**19-03-27-04** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**d'approuver** les projets suivants aux fins de subvention dans le cadre de l'appel de projets du Fonds d'innovation et de développement touristique, selon les montants indiqués :

	DEMANDEUR	PROJET	MONTANT OCTROYÉ (\$)
1	<b>Festival de la S.O.U.P.E.</b>	<i>Virage écoresponsable du festival de la S.O.U.P.E. – intégration de la vaisselle lavable et brigade ZÉRO déchets</i>	5 000 \$
2	<b>Festival des Couleurs</b>	<i>Maisonnettes mobiles visant à bonifier l'accueil des visiteurs aux entrées du festival</i>	11 300 \$
3	<b>La ferme les Petites Écores</b>	<i>Amélioration de l'offre agrotouristique – journée de l'abeille et soupers thématiques « cabane à miel »</i>	2 852 \$
4	<b>Les Seigneuriales</b>	<i>Signalétique et pavoisement visant à augmenter la fréquentation du site du parc Esther-Blondin</i>	13 000 \$
5	<b>Les sentiers de l'Escapade</b>	<i>Façonner une nouvelle génération de gardiens de la nature – un projet SANS TRACE dans les sentiers de l'escapade</i>	2 189 \$
6	<b>Municipalité de Pointe-des-Cascades*</b>	<i>Projet pilote de navette fluviale entre la Piste cyclable Soulanges et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot</i>	17 746 \$
			<b>52 087 \$**</b>

\* Sous conditions

\*\* Le fonds accordé par la MRC est de 60 000 \$, les 7 913 \$ résiduels seront reportés à l'enveloppe 2020 suite à la signature de la nouvelle entente FIDT 2020-2023.

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **signer** les ententes relativement à ces projets.

**Proposition adoptée.**

#### **4.3 PROGRAMME DE COMMERCE ÉQUITABLE DE FAIR TRADE CANADA : INFORMATION**

Madame Julie Cassab, greffière, explique que suite à l'adoption de la résolution 19-02-20-04 afin d'entamer les démarches pour faire de Vaudreuil-Soulanges la première région équitable en Amérique du Nord, l'Association québécoise du commerce équitable ainsi que Fair Trade Canada doivent se concerter et nous revenir avec les modalités du programme, comme c'est une première pour eux.

#### **5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC**

##### **5.1 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE LA FIBRE OPTIQUE DU 27 FÉVRIER 2019 : ADOPTION**

**19-03-27-05** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

**d'adopter** le compte rendu du comité de la fibre optique du 27 février 2019.

**Proposition adoptée.**



**5.2 COMPTE RENDU DE LA TABLE DES COMMUNICATIONS DU 11 MARS 2019 :  
ADOPTION**

**19-03-27-06** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**d'adopter** le compte rendu de la table des communications du 11 mars 2019.

**Proposition adoptée.**

**5.3 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 11 MARS 2019 :  
ADOPTION**

**19-03-27-07** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre** et résolu

**d'adopter** le compte rendu du comité de sécurité publique du 11 mars 2019.

**Proposition adoptée.**

**6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**6.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES  
RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

**19-03-27-08** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

**d'adopter** la liste MRC 19-03-27.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 19-03-27, le tout en fonction du budget adopté »

\_\_\_\_\_  
Guy-Lin Beaudoin

**Proposition adoptée.**

**6.2 GREFFE ET LÉGISLATION**

**6.2.1 RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE - DEMANDE AU  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS - DÉNEIGEMENT : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document et invite monsieur Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe à commenter la résolution.

Monsieur Poirier fait état de la situation et mentionne que celle-ci touche les autres municipalités desservies par le ministère des Transports pour le déneigement. Il demande l'appui de la MRC et des autres municipalités.

CONSIDÉRANT la résolution de la Municipalité de Saint-Polycarpe demandant au ministère des Transports (MTQ) d'effectuer des changements nécessaires afin de rendre la route 340 et le chemin Sainte-Catherine plus sécuritaires en période de déneigement;



CONSIDÉRANT que la problématique touche plusieurs municipalités de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ est responsable de l'entretien et du déneigement de plusieurs routes traversant le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont préoccupés par la sécurité des usagers de ces routes;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien et le déneigement effectués par le MTQ ne sont pas suffisants pour que les routes soient sécuritaires et la visibilité adéquate pour les automobilistes;

POUR CES MOTIFS,

**19-03-27-09** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jamie Nicholls** et résolu

**d'appuyer** la résolution de la Municipalité de Saint-Polycarpe et **de demander** au MTQ d'effectuer les changements nécessaires afin de rendre les routes plus sécuritaires lors des périodes d'entretien et de déneigement.

**Proposition adoptée.**

**6.2.2 MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 17-02-22-10 - VENTE DU LOT 2 643 221 - PROLONGEMENT NATUREL DU SENTIER DE L'ESCAPADE À SAINTE-MARTHE : ADOPTION**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-02-22-10 autorisant la MRC à vendre le lot 2 643 221 pour le prolongement naturel du sentier de l'Escapade à Sainte-Marthe;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'inclure dans l'acte de vente une mention à l'effet que la vente soit faite sans garantie légale sauf quant aux titres;

POUR CES MOTIFS,

**19-03-27-10** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**  
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

**de modifier** la résolution numéro 17-02-22-10 pour que soit incluse, dans l'acte de vente du lot 2 643 221, une mention à l'effet que la vente soit faite sans garantie légale sauf quant aux titres.

**Proposition adoptée.**

**6.2.3 GUIDE À L'INTENTION DES MUNICIPALITÉS ET DES ORGANISMES MUNICIPAUX AUDITÉS DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC : DÉPÔT**

Madame France D'Amour, greffière, procède au dépôt du document.

**6.2.4 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LA PÉRIODE 2019-2023 : POSITIONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;



CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de municipalités sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

CONSIDÉRANT QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

POUR CES MOTIFS,

**19-03-27-11** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

**d'appuyer** la FQM dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

**de transmettre** copie de cette résolution à monsieur Peter Schiefke, député fédéral de Vaudreuil-Soulanges et à la députée de Salaberry-Suroît, madame Anne Minh-Thu Quach.

**Proposition adoptée.**

### **6.3 BÂTIMENTS**

#### **6.3.1 LOCATION DE DEUX NOUVEAUX PHOTOCOPIEURS : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la fin de contrat de location de deux photocopieurs à la MRC et à la cour municipale régionale;

CONSIDÉRANT le besoin de remplacer les deux photocopieurs;

CONSIDÉRANT l'offre de location de deux photocopieurs de l'entreprise Canon en date du 15 mars 2019, incluant une convention d'entretien et une garantie limitée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de gestion contractuelle de la MRC prévoit des règles de passation de contrats ou d'achats comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public;



CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires : 02 120 00 517 et 02 130 00 517;

POUR CES MOTIFS,

**19-03-27-12** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie**  
APPUYÉ PAR : monsieur **André Beaudin** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint de la MRC à octroyer un contrat pour la location de deux photocopieurs à l'entreprise Canon pour une durée de 60 mois, soit du 5 avril 2019 au 5 avril 2024, pour un montant total de 81 000 \$, incluant les taxes, la convention d'entretien et la garantie limitée.

**Proposition adoptée.**

### **6.3.2 CORRESPONDANCE DU MAIRE DE VAUDREUIL-DORION CONCERNANT LE 420, AVENUE SAINT-CHARLES À VAUDREUIL-DORION : POSITIONNEMENT**

Madame Danie Deschênes, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et présidente du comité élargi des bâtiments, fait un résumé des recommandations du comité à la suite de la correspondance de la Ville de Vaudreuil-Dorion confirmant de ne pas avoir l'intention de faire une offre pour l'achat du 420, avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion. Les membres ont convenu que la MRC n'est pas un locateur et ainsi de mettre le bâtiment en vente.

CONSIDÉRANT la correspondance de la Ville de Vaudreuil-Dorion, qui ne souhaite pas acquérir le bâtiment sis au 420, avenue Saint-Charles, à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité élargi des bâtiments;

POUR CES MOTIFS,

**19-03-27-13** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

**de procéder** à un appel de proposition public, sans prix plancher, pour la vente du bâtiment sis au 420, avenue Saint-Charles, à Vaudreuil-Dorion, **d'y inclure** la plus récente évaluation du bâtiment et **de spécifier** les règles à respecter en termes de préservation et valorisation du patrimoine;

**d'approcher** le milieu universitaire et de la santé afin de sonder leur intérêt pour ce bâtiment pour avoir une antenne dans Vaudreuil-Soulanges.

**Proposition adoptée.**

## **7. COMMUNICATION**

Aucun sujet traité.

## **8. RESSOURCES HUMAINES**

Aucun sujet traité.

## **9. SÉCURITÉ**

### **9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet traité.



## 9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

### 9.2.1 DEMANDE À L'AGENCE MUNICIPALE DE FINANCEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 DU QUÉBEC DE VERSER À UN TIERS LA TAXE IMPOSÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 244.68 DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE : ADOPTION

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec créée conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale* doit faire remise de la taxe mensuelle imposée sur les services téléphoniques aux municipalités locales aux fins du financement de leur centre d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE les services de réponse au 9-1-1 seront désormais assurés pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges par un nouveau fournisseur à compter du 27 juin 2019 et que la remise de la taxe est effectuée deux mois après qu'elle ait été imposée, l'ancien fournisseur devant toutefois être payé jusqu'à la date de cessation de services avec la taxe perçue pour cette période;

POUR CES MOTIFS,

**19-03-27-14** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

**de demander** à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser pour et à l'acquit de la MRC toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues à la Ville de Lévis dont le siège social est situé au 2175, chemin du Fleuve à Lévis G6W 7W9, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la MRC tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 30 jours au préalable de tout changement d'instructions, à charge pour l'Agence de faire rapport à la MRC et aux municipalités desservies et au fournisseur de service des sommes ainsi versées, et;

**que l'Agence soit autorisée** à faire remise de la taxe aux fournisseurs du service 9-1-1 actuel et nouveau conformément au préambule de la présente, pour le mois complet, avec le décalage de remise.

**Proposition adoptée.**

### 9.2.2 MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE : INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document et met en garde les membres du conseil du modèle de résolution remis par la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) à ses municipalités membres concernant les objectifs prévus au Schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI). Il précise que cette résolution ne tient pas compte des enjeux légaux et met en jeu leur immunité au niveau du SCRSI.

## 9.3 SÉCURITÉ CIVILE

### 9.3.1 PROJET DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES - LIGNES D'EAU ET JAUGEAGES EN CRUE : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le projet de cartographie des zones inondables dans le cadre de l'entente intermunicipale entre les MRC d'Argenteuil, de Deux-Montagnes et de Vaudreuil-Soulanges et de l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE cette entente désigne la MRC de Vaudreuil-Soulanges gestionnaire de l'aide financière du MAMH;



CONSIDÉRANT QUE le travail consiste à caractériser un (1) événement de crue sur sept (7) rivières listées au devis, en relevant pendant la crue les niveaux d'eau, selon le protocole proposé continu ou discontinu, sur l'ensemble des parcours désignés au devis et en procédant simultanément au jaugeage du débit;

CONSIDÉRANT l'offre de services d'Hydro Météo pour effectuer les relevés de lignes d'eau et de jaugeages;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 690 01 729;

POUR CES MOTIFS,

**19-03-27-15** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à octroyer un contrat à Hydro Météo pour effectuer les relevés de lignes d'eau et de jaugeages en crue pour un montant total de 54 400 \$, plus taxes.

**Proposition adoptée.**

**9.3.2 CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION CONCERNANT LA PRÉPARATION À LA CRUE PRINTANIÈRE DE 2019 : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document et il rappelle l'existence de la cellule de crise régionale mise en place suite aux inondations printanières de 2017.

**9.3.3 CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET PILOTE DE DÉLÉGATION POUR LA GESTION DU PROGRAMME GÉNÉRAL D'AIDE FINANCIÈRE LORS DE SINISTRES RÉELS OU IMMINENTS : DÉPÔT**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

**10. COUR MUNICIPALE**

**10.1 RÉOLUTION DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT - DEMANDE CONCERNANT LE RÈGLEMENT MUNICIPAL HARMONISÉ 220 SUR LES COLPORTEURS ET COMMERÇANTS ITINÉRANTS : POSITIONNEMENT**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-03-119 de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demandant que le Règlement municipal harmonisé numéro 220 concernant les colporteurs et commerçants itinérants soit modifié afin d'interdire tout colportage et sollicitation à des fins commerciales ou commerce itinérant ailleurs qu'à une place d'affaires;

POUR CE MOTIF,

**19-03-27-16** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

**d'obtenir** un avis juridique concernant la possibilité d'interdire tout colportage et sollicitation à des fins commerciales ou commerce itinérant ailleurs qu'à une place d'affaires afin de **proposer** un libellé pour le RMH 220 à la prochaine séance du conseil, soit le mercredi 17 avril 2019.

**Proposition adoptée.**

## 11. ENVIRONNEMENT

### 11.1 COURS D'EAU

#### 11.1.1 DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) POUR DES TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU SANS TOPONYME, POINTE-CAVAGNAL À HUDSON ET LE COURS D'EAU GRANDE-LIGNE-DE-RIGAUD À RIGAUD : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les articles 105 et 106 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux d'aménagement du cours d'eau sans toponyme Pointe Cavagnal à Hudson et du cours d'eau Grande-Ligne-de-Rigaud à Rigaud;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau régime d'autorisation de la loi modifiant la *Loi sur la qualité de l'environnement* est en vigueur depuis le 23 mars 2018;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation ou une autorisation générale doit être demandé au MELCC afin de réaliser des travaux d'aménagement puisque le cours d'eau n'a jamais été creusé auparavant;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 460 02 419 pour demander un certificat d'autorisation ou une autorisation générale dans les bassins suivants :

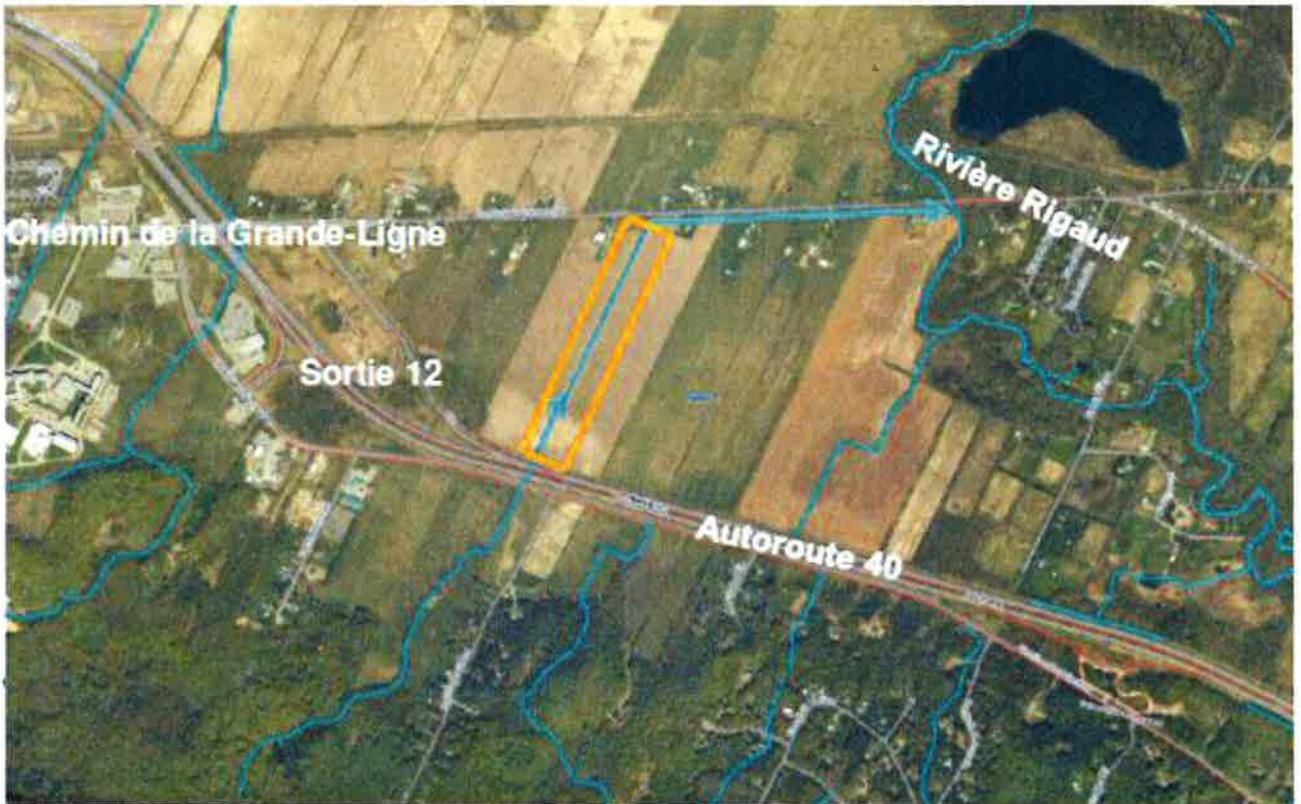
- numéro 23 représentant Hudson (17,97 %) et Vaudreuil-Dorion (82,03 %) pour le cours d'eau sans toponyme Pointe Cavagnal;
- numéro 2 représentant Rigaud (19,80 %), Saint-Lazare (5,22 %), Sainte-Justine-de-Newton (11,48 %), Sainte-Marthe (57,21 %), Très-Saint-Rédempteur (2,26 %) et Vaudreuil-Dorion (4,03 %) pour le cours d'eau Grande-Ligne-de-Rigaud;

POUR CES MOTIFS,

**19-03-27-17** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**d'autoriser** madame Élise Phoenix, agente d'intervention aux cours d'eau de la MRC, à signer la demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour les travaux d'aménagement du cours d'eau sans toponyme Pointe Cavagnal à Hudson, bassin 23, et du cours d'eau Grande-Ligne-de-Rigaud à Rigaud, bassin 2.





**Proposition adoptée.**

**11.1.2 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE COURS D'EAU DELVAN, BASSIN 15 - LES CÈDRES : OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser des travaux d'entretien du ou des cours d'eau Delvan dans la municipalité des Cèdres;

CONSIDÉRANT la résolution CA 19-03-13-12 autorisant la MRC à demander des soumissions pour les travaux d'entretien de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues, le tout exécuté le 22 mars 2019 suite à l'appel d'offres sur invitation en date du 13 mars 2019 pour les travaux d'entretien du cours d'eau Delvan;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la conformité du plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 460 02 419;

POUR CES MOTIFS,

**19-03-27-18** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à octroyer le contrat relatif aux travaux du cours d'eau Delvan dans la municipalité des Cèdres à la compagnie 9124-4277 Québec inc. (Noël et Fils) pour un montant total de 32 355,70 \$, incluant les taxes applicables, et **d'affecter** la dépense à la municipalité (Bassin 15 : Les Cèdres : 100 %).



**Proposition adoptée.**

## **11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES**

### **11.2.1 RÉSOLUTION DE LA TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD CONCERNANT LE PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES : DÉPÔT**

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du document.

## **11.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet traité.

## **11.4 ÉCOCENTRES**

Aucun sujet traité.

## **12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

Aucun sujet traité.

## **12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**

### **12.2.1 AMÉNAGEMENT ET PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 20 - RÉSOLUTIONS D'APPUI DE LA TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD ET DE LA MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR ET CORRESPONDANCES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

### **12.2.2 RÉSOLUTION DE LA VILLE DE SAINT-LAZARE ET APPUIS DES VILLES DE COTEAU-DU-LAC, HUDSON ET PINCOURT CONCERNANT LA DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS QUE SOIT INTÉGRÉE, DANS LES PLANS DU FUTUR PONT DE L'ÎLE-AUX-TOURTES, UNE EMPRISE PRÉVOYANT L'ACCUEIL DU TRANSPORT COLLECTIF DE TYPE MÉTRO LÉGER DU RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN : DÉPÔT**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt des documents.



### 12.2.3 CORRESPONDANCE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 167-21 DE LA MRC VAUDREUIL-SOULANGES : POSITIONNEMENT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint responsable des dossiers métropolitains, procède au dépôt du document et fait un état de situation du dossier.

CONSIDÉRANT la résolution CE19-042 du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en défaveur du projet;

CONSIDÉRANT l'appui de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud, qui représente 40 des 82 membres de la CMM, au projet;

CONSIDÉRANT le désaccord de la MRC de Vaudreuil-Soulanges avec la position de la CMM sur le projet;

CONSIDÉRANT l'usage communautaire des lots visés dans le cadre du projet;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour ce projet situé sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif agricole de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a émis un avis favorable au projet;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux Orientations gouvernementales et l'avis favorable du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT l'entente entre les communautés catholique et musulmane pour le projet;

CONSIDÉRANT que la position de la CMM va à l'encontre de la Charte des droits et libertés de la personne;

CONSIDÉRANT que la position de la CMM va aussi à l'encontre de la Charte canadienne des droits et libertés;

POUR CES MOTIFS,

**19-03-27-19** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

**de demander** à la CMM de réviser sa position et de déclarer conforme le projet de la MRC au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

à défaut, **de demander** au gouvernement du Québec d'ordonner à la CMM de réviser sa décision pour tenir compte des droits reconnus par les Chartes et des vœux de l'ensemble de la population et du gouvernement du Québec lesquels sont favorables au projet;

**de transmettre** copie de la présente résolution à la Communauté métropolitaine de Montréal, au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à la ministre de la Justice, ainsi qu'aux députées de Vaudreuil et de Soulanges afin qu'ils interviennent pour régler ce dossier avec célérité dans l'intérêt de la population.

**Proposition adoptée.**

### 12.3 NOMINATION DE MADAME HSIN-HUI HUANG À TITRE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE GÉOMONT : APPROBATION

CONSIDÉRANT la proposition de la présidente de GéoMont, madame Mylène Élément, de nommer madame Hsin-Hui Huang, spécialiste en géomatique à la MRC, à titre de membre du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT le nombre important d'intervenants des divers ministères qui siègent sur le conseil d'administration de cet organisme à but non lucratif et les positionnements qui peuvent en découler pour la MRC;



CONSIDÉRANT l'importance de cet organisme en matière Info territoire au Québec;

POUR CES MOTIFS,

**19-03-27-20** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**d'approuver** la nomination de madame Hsin-Hui Huang, spécialiste en géomatique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, à titre de membre du conseil d'administration de GéoMont.

**Proposition adoptée.**

**12.4 RÉSOLUTION D'APPUI DE LA TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE POUR LE MAINTIEN D'UNE LIAISON CYCLABLE INTER-MRC PERMANENTE POUR LA TRAVERSÉE DU FLEUVE SAINT-LAURENT ET CORRESPONDANCE D'HYDRO-QUÉBEC : DÉPÔT**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt des résolutions d'appui pour le maintien d'une liaison cyclable inter-MRC permanente pour la traversée du fleuve Saint-Laurent et il dépose séance tenante un document contenant une proposition du ministère des Transports (MTQ) pour des ouvrages temporaires à des coûts estimés à 1 467 500 \$ sur 10 ans pour les MRC de Beauharnois-Salaberry et Vaudreuil-Soulanges. Il soulève que c'est la responsabilité du MTQ et d'Hydro-Québec de déboursier pour ces structures temporaires et que ces coûts ne doivent pas être pris à l'assiette fiscale des municipalités.

**12.5 RÉSOLUTION DE LA TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE - DEMANDE DE MODIFICATIONS DES RÈGLES ENCADRANT LES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES : DÉPÔT**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

**12.6 CORRESPONDANCE D'ACTION PATRIMOINE ADRESSÉE AU MINISTRE DES TRANSPORTS - ABANDON DE L'ANCIENNE CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE DES CÈDRES (LE PETIT POUVOIR) : DÉPÔT**

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du document.

**13. DÉVELOPPEMENT**

**13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**13.1.1 PROJET NAVETTES ET PISTE CYCLABLE DANS LE CADRE DU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS - APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACQUISITION, LIVRAISON ET INSTALLATION DE QUATRE BÂTIMENTS DE SERVICE ABRITANT UNE TOILETTE À COMPOST : SUIVI**

Madame France D'Amour, greffière, informe que la MRC n'a reçu qu'une seule soumission dans le cadre de l'appel d'offres pour l'acquisition, livraison et installation de quatre bâtiments de service abritant une toilette à compost. Cette soumission au montant de 415 933,56 \$ est à près de 300 000 \$ de plus que l'estimation et le budget du projet.

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture de soumission dans le cadre de l'appel d'offres public pour l'acquisition, livraison et installation de quatre bâtiments de service abritant une toilette à compost le 20 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission reçue a un prix disproportionné par rapport aux coûts réels de la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet sera réalisé avec une subvention provenant du Fonds d'appui au rayonnement des régions et qu'il doit être complété avant décembre 2019;



POUR CES MOTIFS,

**19-03-27-21** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

**de rejeter** la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres public pour l'acquisition, livraison et installation de quatre bâtiments de service abritant une toilette à compost;

**d'autoriser** l'administration de la MRC à diviser les travaux dans le cadre du projet afin de respecter l'échéancier et le budget.

**Proposition adoptée.**

**13.1.2 ACHAT DE DEUX TERRAINS PAR LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES DANS LE CADRE DU PROJET DE LA FIDUCIE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL DE RIGAUD AVEC LE FINANCEMENT DU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la résolution 18-04-18-14 appuyant le projet de la Fiducie de conservation du patrimoine naturel de Rigaud et autorisant la MRC de Vaudreuil-Soulanges de participer au montage financier du projet de la Fiducie de conservation du patrimoine naturel de Rigaud pour l'acquisition de terrains;

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 607 439, d'une superficie de 2 389,10 m<sup>2</sup> et le lot 3 609 086, d'une superficie de 5 665,70 m<sup>2</sup> ont été identifiés comme immeuble à haut potentiel à être protégé;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges désire maintenant consacrer définitivement et pour la perpétuité les lots 3 607 439 et 3 609 086 dans un patrimoine fiduciaire;

CONSIDÉRANT les promesses de vente entre la Ville de Rigaud, la Fiducie de conservation du patrimoine naturel de Rigaud et les propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges accepte tous les droits et obligations découlant de cette offre d'achat;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour l'achat de terrains sur le mont Rigaud;

POUR CES MOTIFS,

**19-03-27-22** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**  
APPUYÉ PAR : monsieur **André Beaudin** et résolu

**d'autoriser** la MRC de Vaudreuil-Soulanges de procéder à l'acquisition des lots 3 607 439 et 3 609 086 au coût de 134 000 \$ et ce, sans garantie légale. L'acte de vente contiendra une clause stipulant que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a acquis l'immeuble dans le but de le protéger à perpétuité;

**de mandater** Me Marie-Hélène Rivest, notaire, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution, et ce, aux frais de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer pour et au nom de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, tous les documents et actes afférents au dossier en titre.

**Proposition adoptée.**



### 13.1.3 PROJET UNIS POUR PROTÉGER LE SUD DU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE 2019-2023 DE NATURE-ACTION QUÉBEC : APPUI

CONSIDÉRANT la demande d'appui de Nature-Action Québec dans le cadre du projet « Unis pour protéger le sud du Québec »;

POUR CE MOTIF,

**19-03-27-23** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**  
APPUYÉ PAR : monsieur **André Beaudin** et résolu

**d'appuyer**, conjointement avec la Ville de Rigaud, Nature-Action Québec dans ses démarches dans le cadre du projet « Unis pour sauver le sud du Québec » pour la période 2019-2023.

**Proposition adoptée.**

### 13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

#### 13.2.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL 2018 DU SERVICE 2-1-1 SUR LE TERRITOIRE DE VAUDREUIL-SOULANGES : DÉPÔT

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt du document. Il informe que seulement 154 appels ont eu lieu en cette première année et de la publicité est à prévoir afin de mieux promouvoir le service 2-1-1.

### 14. HABITATION

Aucun sujet traité.

### 15. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

#### 15.1 GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉGLEMENTATION - BUREAU DE PROJET SUR LA GESTION DES RISQUES D'INONDATION DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du plan d'action gouvernemental suivant les inondations 2017, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a obtenu un mandat du gouvernement du Québec de réaliser la cartographie des zones à risque d'inondation sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale entre les MRC d'Argenteuil, de Deux-Montagnes et de Vaudreuil-Soulanges et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour le projet de cartographie des zones inondables et désignant la MRC de Vaudreuil-Soulanges gestionnaire de l'aide financière du MAMH;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la CMM consiste à réaliser une mise à jour de la méthodologie et de la cartographie des zones inondables de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la CMM a formé le Groupe de travail sur la réglementation - Bureau de projet sur la gestion des risques d'inondation, composé de membres de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ), de fonctionnaires de la ville de Laval et de Montréal, de professeurs d'universités (Concordia, Université de Montréal, INRS-ETE), d'Ouranos, d'un avocat, d'employés de la CMM et d'observateurs (Ville de Québec, Communauté métropolitaine de Québec, MAMH) et y a déposé un nouveau projet de règlement sur la gestion des risques d'inondation;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, la CMM n'a ni élaboré sa méthodologie ni complété la nouvelle cartographie des zones inondables, alors qu'il s'agit de son mandat premier;

CONSIDÉRANT QUE sans la méthodologie et la nouvelle cartographie des zones inondables, il est impossible de construire un règlement adapté à la réalité du milieu;



CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement impose, mais ne définit pas l'ensemble des impacts, notamment fiscaux, sur les municipalités ni ceux sur les propriétés privées des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement introduit une notion d'application différente du cadre légal en vigueur, soit celle de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau cadre légal proposé par la CMM n'a pas fait l'objet de discussions ni au sein du conseil d'administration de la CMM, ni au sein des MRC et municipalités impactées actuellement ou à être impactées éventuellement selon ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE l'application réglementaire en zone inondable doit être régie comme toute autre réglementation, soit de manière uniforme au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Loi prévoit l'application réglementaire des zones inondables par les municipalités locales, et non par la CMM;

CONSIDÉRANT QUE la porte d'entrée d'un citoyen pour obtenir des services au niveau de l'urbanisme dans sa municipalité EST et DOIT demeurer en tout temps l'hôtel de ville de sa municipalité;

CONSIDÉRANT QUE dans ce projet de règlement, la CMM ne respecte pas son mandat en exigeant aux municipalités membres de la CMM de cartographier elles-mêmes leurs espaces inondables;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la CMM, contrairement à la CMM, n'ont reçu aucune subvention gouvernementale aux fins de produire une cartographie de leurs zones inondables;

POUR CES MOTIFS,

**19-03-27-24** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Bélanger**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

**de demander** au gouvernement du Québec de respecter la LAU et de ne pas accorder à la CMM la compétence d'analyser des demandes d'autorisation nécessitant la réalisation d'une analyse des risques et des vulnérabilités en zone inondable;

**de demander** au gouvernement du Québec de refuser que la CMM se substitue au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'émission des certificats d'autorisation pour les travaux de développement résilient en zones inondables sur le territoire métropolitain;

**de demander** à la CMM de respecter son mandat et de réaliser d'abord et avant tout ses travaux de méthodologie et de cartographie des zones inondables et d'arrêter immédiatement les travaux du Groupe de travail sur la réglementation - Bureau de projet sur la gestion des risques d'inondation;

**de refuser** les mesures transitoires exigées aux municipalités membres de la CMM par la CMM, selon lesquelles les municipalités devraient réaliser à leurs frais la cartographie des zones inondables;

**de demander** au gouvernement du Québec de mettre sur pied un comité de travail provincial incluant les MRC pour la mise à jour de la réglementation en zone inondable afin d'assurer la cohérence, l'uniformité et le respect de la Loi et des compétences de chacun;

**de transmettre** copie de la présente résolution à la Communauté métropolitaine de Montréal, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministère de la Sécurité publique, au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et pour demande d'appui à la MRC d'Argenteuil, à la MRC de Deux-Montagnes, à la



députée de Soulanges, madame Marilyn Picard, à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols, à la Table de concertation des préfets de la Montérégie, à la Fédération des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec et aux vingt-trois municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**Proposition adoptée.**

**15.2 CORRESPONDANCE DU MAIRE DES CÈDRES ADRESSÉE À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL CONCERNANT SON PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES MUNICIPALITÉS RURALES VISANT LA PROTECTION AGRICOLE : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**16. INTERFACE COURONNE SUD**

**16.1 RÉSOLUTION DE LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE CONCERNANT L'ACCÈS AU RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN : APPUI**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-03-069 de la MRC de Marguerite d'Youville demandant à la CDPQ Infra de modifier ses plans pour créer un accès direct à la station Rive-Sud du Réseau express métropolitain (REM) pour les autobus provenant des municipalités et villes des MRC de Roussillon, de Beauharnois-Salaberry, de Marguerite-d'Youville et de La Vallée-du-Haut-Saint-Laurent afin de présenter une solution adéquate et viable;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-03-19/495 de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud effectuant la même demande;

CONSIDÉRANT la situation comparable pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges avec l'implantation d'une gare du Réseau Express Métropolitain à Sainte-Anne-de-Bellevue où les autobus transigeront pour l'accès au REM;

CONSIDÉRANT que la fluidité des autobus est une composante majeure pour le développement du transport collectif;

CONSIDÉRANT les problématiques actuelles de congestion sur les autoroutes 20, 40 entre Sainte-Anne-de-Bellevue et Vaudreuil-Soulanges et sur le boulevard des Anciens Combattants;

POUR CES MOTIFS,

**19-03-27-25** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

**d'appuyer** les résolutions de la MRC de Marguerite d'Youville et de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud et **de demander** à CDPQ Infra et au ministère des Transports (MTQ) d'assurer que les accès aux gares du REM garantissent la fluidité optimale des autobus, de prévoir des aires d'attentes pour les autobus, des places de stationnement pour les automobiles et de réaliser une étude d'impact sur la circulation des autoroutes 20 et 40 ainsi que le boulevard des Anciens Combattants à Sainte-Anne-de-Bellevue.

**Proposition adoptée.**

**17. CULTURE**

Aucun sujet traité.

**18. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet traité.



## 18.1 BANDES RIVERAINES - TENUE D'UNE TABLE DE L'EAU ÉLARGIE : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT les problématiques au niveau de la protection des bandes riveraines dans Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT le besoin de concertation et d'actions communes entre les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la recommandation de la table de l'eau;

POUR CES MOTIFS,

**19-03-27-26** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **André Beaudin** et résolu

de prévoir la tenue d'une table de l'eau élargie et d'inviter les 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à y participer.

**Proposition adoptée.**

## 19. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

### 19.1 RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES

M. Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe et président du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS), fait un retour sur l'assemblée générale annuelle du CACVS tenue le 27 mars 2019.

### 19.2 CONCOURS HOCKEYKRAFT - CANDIDATURE DE SAINT-POLYCARPE

Monsieur Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, rappelle que le Centre sportif Soulanges est finaliste du concours Hockeykraft, et invite les municipalités de la région à voter pour eux ce vendredi 29 mars dès midi, jusqu'au samedi 30 mars, 20 h 30. Il distribue des affiches et cartons promotionnels et il invite les maires et conseillers municipaux de la région au dévoilement des gagnants le samedi 30 mars, à 21 h, à sa municipalité.

## 20. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est posée par les citoyens.

## 21. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**19-03-27-27** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

que la séance soit levée à 21 h 23.

**Proposition adoptée.**

PATRICK BOUSEZ  
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général et secrétaire-trésorier